

Belgique

d'urgence d'un poste de secours volant (en cas d'accident grave : chemin de fer, voirie, incendie, etc.).

Un règlement a été édicté fixant les conditions de la collaboration de la Croix-Rouge de Belgique avec l'administration des chemins de fer en cas d'accidents. Sont à l'étude, des projets d'entente avec la direction générale des mines, l'administration des téléphones, celle des tramways, pour la création de postes de secours aux noyés à chaque écluse, etc.

Brésil

Nouveau siège de la Croix-Rouge brésilienne.

Mlle Ferrière, dans son étude sur les Croix-Rouges de l'Amérique du Sud¹ parue il y deux ans, signalait la construction, à Rio de Janeiro, d'un vaste édifice destiné à servir de siège central à la Croix-Rouge brésilienne. Ce sera, disait-elle, un véritable palais. On constatera par la vue publiée ci-contre que cette affirmation n'avait rien d'exagéré. Quand on compare cette magnifique construction au siège provisoire dont s'est contenté à ses débuts la Croix-Rouge brésilienne, on se rend compte de la prospérité de cette société et des progrès qu'elle a accomplis dans la faveur du public.

La Croix-Rouge et la guerre civile.

A la demande de la Croix-Rouge brésilienne, la 2^{me} Conférence pan-américaine de la Croix-Rouge, tenue au mois de mai à Washington, avait porté à son ordre du jour la question de l'action de la Croix-Rouge en cas de guerre civile. Comme on le verra plus loin² la Conférence s'est bornée à confirmer les résolutions très circonstan-

¹ Voy. *Revue*, novembre 1924, p. 854.

² Voy. ci-dessous, p. 718.

Brésil

ciées de la X^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Genève en 1921, et à en recommander l'application. On lira avec intérêt l'exposé de la Croix-Rouge brésilienne présenté par son président le D^r A. Ferreira do Amaral ¹ : *Action de la Croix-Rouge en cas de guerre civile ou autres perturbations de la vie en temps de paix.*

Les motifs de la proposition de la Croix-Rouge brésilienne sur ce thème sont les mouvements révolutionnaires qui ont eu lieu dans ce pays après la proclamation de la République.

Malheureusement, lors des premières révoltes qui éclatèrent au Brésil, la Croix-Rouge n'existait pas encore ² tandis qu'aujourd'hui elle est en pleine activité.

Outre l'organisation centrale, qui a son siège à Rio de Janeiro, il existe des sections dans quelques-unes des capitales des autres Etats qui se développent constamment, entr'autres : S. Paulo, Pernambuco, Parana et Santos.

Le 5 juillet 1924, lorsqu'éclata la sédition militaire organisée par les forces de l'armée, la police militaire de l'Etat et des civils, la Croix-Rouge de S. Paulo fut en mesure de porter secours d'une manière très efficace.

Les forces rebelles laissèrent la ville à la merci d'individus sans scrupules ; tous les moyens de communication furent détruits, ainsi que le télégraphe et le téléphone et une population prospère et laborieuse resta sous la terreur.

Ce fut dans ces conditions que la section de la Croix-Rouge de S. Paulo commença son action humanitaire, se traçant un programme qui fut exécuté avec régularité et constance. Elle obtint libre transit pour tout son personnel, ses ambulances et chars de transport.

¹ *Revista da Cruz Vermelha Brasileira*, janvier-février 1926, p. 3.

² La Croix-Rouge brésilienne a été fondée en 1908. Elle a été reconnue par le Comité en 1912 (6 mars).

Brésil

La Croix-Rouge de S. Paulo entretint des hôpitaux pour le traitement des malades et des blessés, transporta les blessés et les morts, prodigua des soins de toute nature aux nécessiteux, ainsi qu'aux réfugiés des zones de combat.

Elle assumait, lors de ces mouvements révolutionnaires, tout le service de santé de l'armée, bien que par son pacte fondamental elle aurait dû assumer seulement le service à l'arrière et dans l'intérieur du pays ; mais, par la force des circonstances, elle dut également accomplir ce devoir, observant la neutralité la plus absolue. Sur 48,609 personnes transportées par automobiles, 37,925 le furent par les soins de la Croix-Rouge, ce qui représente plus du 90 % du total ou neuf fois plus que toutes les autres institutions.

Sur 4,343 blessés qui furent secourus, 3,584 l'ont été par la Croix-Rouge, ce qui représente le 82,5 % ou quatre fois plus que toutes les autres institutions.

Sur 503 morts inhumés, victimes de leurs blessures, 335 furent inhumés par la Croix-Rouge, ce qui représente le 66 % du total ou deux fois plus que toutes les autres institutions. Ces chiffres ont été confirmés dans le rapport de la préfecture de Saô Paulo.

Sur le nombre des personnes transportées par les soins de la Croix-Rouge, il en a été dirigé 2,700 sur le seul hôpital de la Liberté.

La Croix-Rouge de S. Paulo eut à déplorer parmi ses volontaires : 4 morts (1 médecin, 2 infirmières et 1 chauffeur) 1 mutilé, 5 blessés par des balles (1 directeur d'hôpital, 1 médecin, 2 pharmaciens-infirmiers et 1 malade), 2 traumatiques (1 infirmier auxiliaire avec éclat de grenade et 1 chauffeur).

Il est nécessaire d'intéresser le public en général à l'action de la Croix-Rouge en matière de secours, d'obtenir son concours pécuniaire et moral qui est indispensable,

Brésil

de confier aux femmes tous les services hospitaliers et laisser tous les hommes valides à disposition des autorités constituées.

Il faut instruire et discipliner la femme en vue de son aide éventuelle, ainsi que tous les hommes qui, par leur âge ou leur état de santé, sont exempts du service militaire.

La nécessité s'impose de respecter le décret N° 2380 du 31 décembre 1910, qui autorise la Croix-Rouge à ouvrir et maintenir des hôpitaux auxiliaires en vue de contribuer au traitement des malades et des blessés, et que le service de santé de l'armée soit garanti contre tout danger de formations sanitaires improvisées, et la Croix-Rouge contre les éventualités qui peuvent compromettre le recrutement de son personnel, de ses ressources pécuniaires et matérielles et le bon fonctionnement de ses services.

Il est absolument nécessaire de collaborer constamment avec les autorités militaires, de maintenir le contact avec le service de santé de l'armée, dont la Croix-Rouge est l'auxiliaire officielle en temps de guerre internationale ou civile.

La Croix-Rouge brésilienne propose donc que :

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge doivent :

1° Etre efficacement soutenues par leur gouvernement pour accomplir leur obligation de secourir les blessés et malades lors des guerres civiles et internationales, en outre de leur programme en temps de paix comme auxiliaires directs de la santé publique.

2° Maintenir une école théorique et pratique d'infirmières pour la préparation d'un personnel capable d'accomplir ses devoirs en cas de besoin, constituant ainsi un bon recrutement pour le temps de guerre.

Brésil

3° Faire une propagande active, verbale et écrite, sur les bienfaits de l'action de la Croix-Rouge en temps de paix et en temps de guerre, pour obtenir du public l'aide pécuniaire et morale en faveur de ses services.

4° Entretenir des rapports avec le Service de santé de l'armée par le moyen de commissaires.

5° Obtenir l'autorisation de procéder à des réquisitions en temps de guerre afin de s'assurer de l'indispensable pour le traitement des blessés et malades en médicaments, objets de pansements et denrées alimentaires et autres.

6° Faire respecter leur autonomie, indispensable à leur action et à leur bon fonctionnement.

Bulgarie

Assemblée générale de la Croix-Rouge bulgare.

La Croix-Rouge bulgare a tenu son assemblée annuelle à Sofia, les 2, 3 et 4 juillet. Le Conseil d'administration y a présenté un rapport d'où ressort ce qui suit¹ :

La Société compte 10 à 12,000 membres ; le Comité travaille à augmenter ce nombre. — La confrérie des sœurs de charité « Sainte Trinité » a groupé 119 sœurs bulgares et 49 sœurs russes ; elle dispose d'une maison pour sœurs de charité dont l'entretien a coûté à la Croix-Rouge 257,107 leva. L'École pour sœurs de charité, créée il y a 25 ans par la Croix-Rouge, remplit un programme qui correspond à celui des écoles américaines ; pendant la dernière année, la dépense totale a été de 1,900,000 leva, ce qui représente une somme de 41,000 leva par élève.

La Croix-Rouge a organisé des centres de consultations

¹ Voy. *La Bulgarie*, vendredi 30 et samedi 31 juillet 1926.